

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)**

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 2381

présenté par

Mme Benin, Mme Maud Petit, Mme Sage, M. Lénaïck Adam, M. Mathiasin, Mme Kéclard-Mondésir, M. Serville, Mme Sanquer, Mme Guion-Firmin, M. Kamardine et M. Lorion

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« biodiversité, »,

insérer les mots :

« y compris dans les territoires d'outre-mer, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les Outre-mer sont en première ligne face aux risques que génère le dérèglement climatique. Cyclones, ouragans, érosion des littoraux, épisodes de sécheresse récurrents... Les nombreuses intempéries ou catastrophes qui ont touché les Outre-mer ces dernières années nous rappellent l'importance de mieux protéger nos territoires pour qu'ils soient pleinement résilients

Surtout, les Outre-mer possèdent un rôle incontournable dans le « poids environnemental » de la France, faisant de notre pays la deuxième puissance maritime mondiale, avec une zone économique exclusive (ZEE) située pour 95 % dans les territoires ultramarins. Grâce à sa présence dans des zones tropicales ou subtropicales, les Outre-mer représentent également la majeure partie de sa biodiversité, avec par exemple près d'un cinquième des récifs coralliens de la planète.

Cet amendement vise donc à préciser que l'éducation à l'environnement et au développement durable dispensée tout au long de la formation scolaire doit également couvrir les problématiques liées au dérèglement climatique et à la biodiversité dans les Outre-mer, et cela en particulier pour les élèves de l'Hexagone. En effet, les enjeux liés à l'environnement et à la biodiversité en Outre-mer est encore trop peu connu du grand public. Il convient ainsi de renforcer les efforts pour la sensibilisation et l'enseignement de ces questions.